

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **12 janvier 2026** à dix-neuf heures trente à laquelle session sont présents :

M. Robert Blackburn,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère,	district no1
M. Simon Tremblay,	conseiller,	district no 2
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller,	district no 3
M. Simon Jarold Dufour,	conseiller,	district no 4
Mme Laurie Maurais,	conseillère,	district no 5
M. Charles Parent,	conseiller,	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE ORDINAIRE :-

M. Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire Robert Blackburn préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire, qui atteste avoir signifié l'avis de convocation de la présente **séance ordinaire**, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2026-001

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant en ajoutant un sujet au varia « *Dynamique Électrique Inc., génératrice, travaux* »:

- 0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum**
 - 1.- Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.- Approbation des procès-verbaux :-**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025**
 - 2.2 Séance extraordinaire du 8 décembre 2025**
 - 3.- Affaires spéciales :-**
 - 3.1 Maire suppléant, nomination**
 - 4.- Correspondance**
 - 5.- Aide aux organismes**
 - 6.- Affaires diverses :-**
 - 6.1 Corporation des Officiers municipaux et Bâtiments et Environnement du Québec (COMBEQ), adhésion 2026, paiement**
 - 6.2 Association de villégiature, chemin de tolérance, entretien, contrat**
 - 6.3 Protocole Pêche blanche 2026, autorisation de signature**

- 6.4** Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales 2026-2027 (TPI), MRC du Fjord-du-Saguenay, dépôt de projet
 - 6.5** Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), cotisation annuelle, paiement
 - 6.6** Ministère des Transports et de la Mobilité durable, permis d'intervention annuel 2026 pour travaux d'égout ou d'entretien mineur, routes à l'entretien du MTMD
 - 6.7** Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), demande d'acquisition de terrain
 - 6.8** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 755 700 \$ qui sera réalisé le 5 février 2026
 - 6.9** Engagement pour l'agriculture, la relève et l'avenir des entreprises agricoles
- 7.- Urbanisme :-**
- 7.1** Comité de démolition, nomination
 - 7.2** Monsieur Jean-François Bélanger : Lot 5 936 576, 87A rang Saint-Joseph, Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI), adoption finale
- 8.- Approbation des comptes**
- 9.- Compte rendu des comités**
- 10.- Varia :-**
- 10.1** Dynamique Électrique Inc., génératrice, travaux
- 11.- Période de questions du public**
- 12.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 2 février 2026, 19h30**
- 13.- Levée de la séance**

2.- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :-

2.1 Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025

C-2026-002

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 1^e décembre 2025** soit adopté dans sa forme et teneur.

2.2 Séance extraordinaire du 8 décembre 2025

C-2026-003

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance extraordinaire du 8 décembre 2025** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Maire suppléant, nomination

C-2026-004

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE monsieur Simon Tremblay, conseiller district # 2, soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois;

QUE le maire suppléant, Simon Tremblay, agisse également pour représenter la municipalité à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste;

ET QUE copie de la résolution soit transmise à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

4.- CORRESPONDANCE :-

1. Monsieur Serge Lemyre, maire précédent, dans une correspondance datée du 15 décembre dernier, conteste la décision prise par les membres du conseil de retirer de la facture cellulaire transmise, les montants pour les mois de septembre et octobre 2025 (résolution C-2025-174), soit une somme 545.57 \$.

Monsieur Jimmy Tremblay communiquera avec monsieur Serge Lemyre à ce sujet.

2. Madame Isabelle Bonin-Lachance, chargée de projets, Fleurons du Québec, transmet une lettre explicative sur la nouvelle identité visuelle de l'organisme ainsi que la présentation des changements de grilles 2026.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

1.- Madame Cindy T. Morel, Fondation du Cégep de Chicoutimi, sollicite la Municipalité afin de contribuer à une bourse, remise à des étudiants de la municipalité, lors d'une soirée « Bourses au mérite » dont l'endroit, la date et l'heure nous seront transmis ultérieurement. Cette année, ce sont 23 étudiants de la municipalité qui sont inscrits dans un programme préuniversitaire ou technique au Cégep de Chicoutimi.

C-2026-005

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurais Maurais

ET RÉSOLU UNANIMENT :

DE CONTRIBUER pour une (1) bourse de **500 \$** qui sera remise à des étudiants de la municipalité, chèque fait à l'ordre de la Fondation du Cégep de Chicoutimi.

2.- Les Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence, Conseil 7893, invitent la Municipalité à un souper de la Saint-Valentin, le samedi 14 février prochain, à leur local situé au 150A, rue Saguenay. Le coût du billet est 50 \$ chacun.

C-2026-006

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PARTICIPER à l'événement en se procurant deux billets au coût de 50 \$ chacun (100 \$), billets numéro 11 et 12, somme transmise aux Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence.

- 3.-** Le Cégep de Chicoutimi transmet une lettre ayant pour objet « Demande de partenariat – Défi OSEntreprendre 2026 ».

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2026 pour cet événement.

- 4.-** Madame Catherine Cantin, microbrasserie le Saint-Fût, demande une lettre d'appui pour faire une demande de commandite auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dont l'organisme promoteur est Productions citoyennes, pour la 7^e édition du Festival de la Bière frette, qui aura lieu le 7 mars prochain.

Dans le même thème, madame Mélissa Gauvreau demande, aux membres du conseil, de procéder à la fermeture de la rue Saguenay, de midi à 18 heures ainsi que la disponibilité de cinq (5) cônes et cinq (5) tréteaux. Elle demande également le prêt de la salle communautaire **gratuitement** pour l'accès aux toilettes et pour se réchauffer. Les organisateurs s'occupent de faire le ménage après l'activité.

De plus, elle demande l'autorisation d'utiliser une partie du stationnement de l'édifice municipal la semaine précédent l'activité pour les aménagements en neige.

C-2026-007

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMEN :

DE TRANSMETTRE une lettre d'appui pour la demande de commandite adressée à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la 7^e édition du Festival de la bière frette, en précisant que la comptabilité et les redditions de compte seront faites par l'organisme;

D'AUTORISER la fermeture de la rue Saguenay, à partir de la rue Larouche jusqu'à la rue de la Fabrique, de midi à 18 heures, de **fournir cinq (5) cônes et cinq (5) tréteaux** qui devront être placés et enlevés par les organisateurs;

DE PRÊTER **gratuitement** la salle communautaire, la journée de l'activité, pour donner accès aux festivaliers de se réchauffer et se rendre aux salles de bain;

D'UTILISERune partie du stationnement avant de l'édifice municipal afin de placer les aménagements en neige qui devront être démantelés après l'événement au **frais de l'organisme**;

ET QU' il est obligatoire de nous fournir une preuve d'assurances responsabilité avant le début de l'événement.

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Corporation des Officiers municipaux et Bâtiments et Environnement du Québec (COMBEQ), adhésion 2026, paiement

C-2026-008

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

ET RÉSOLU UNANIMENT :

DE PROCÉDER à l'adhésion de madame Louise Gagnon, inspectrice en bâtiment, à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour **l'année 2026**;

DE DÉFRAYER le coût de **380 \$, plus taxes (436.91 \$)**;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement.

6.2 Association de villégiature, chemin de tolérance, entretien, contrat

C-2026-009

CONSIDÉRANT la Politique administrative reliée à la prise en charge des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la municipalité (C-2011-288, C-2011-642, C-2014-008, C-2016-189, C-2017-042, C-2017-187, C-2018-182, C-2019-186, C-2020-199, C-2020-204, C-2022-189 et C-2024-173);

CONSIDÉRANT la résolution **C-2025-202** adoptant le règlement numéro **2025-06** « *ayant pour objet de fixer les taux d'imposition des taxes foncières générales et spéciales sur le territoire de la municipalité pour l'année 2026* » et découlant de l'adoption du budget;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives dont les soumissions déposées par les associations de villégiature;

CONSIDÉRANT la nature du contrat d'entretien d'un chemin de tolérance et qu'il y a lieu d'autoriser les signataires;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

ET RÉSOLU UNANIMENT:

QUE monsieur le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à **renouveler** le «**contrat d'entretien d'un chemin de tolérance**» avec et pour chacune des associations de villégiature, soit du **Club Saint-François-Xavier, des lacs Léon, Pezard, Harvey, Laurent-José, Roger, la fin de la rue Saguenay, Grand lac Saint-Germains, McLlland, Merlac du lac des Racines, chemin Benjamin, chemins de la Galerne et de la Lombarde, rang Morissette, chemin de la Petite Rivière, Anse-à-Pelletier et Rivièvre Valin** sur la base des contributions suivantes :

Association / lac	Entretien été	Entretien hiver	Total entretien	Contribu-tion municipale	Compen-sation taux fixe	Total à taxer	Taux
Xavier	13 400.14 \$	28 799.86 \$	42 200.00 \$	14 890.85 \$	18 500 \$	8 809.15 \$	0.1237
Léon	1 200.00 \$	3 072.13 \$	4 272.13 \$	3 082.56 \$	1 189.57 \$		
Pezard	10 030.88 \$	7 467.50 \$	17 498.38 \$	10 855.05 \$	6 643.00 \$		
Harvey	3 281.02 \$	31 819.35 \$	35 100.37 \$	13 840.71 \$	15 980 \$	5 279.66 \$	0.0803
Laurent-José	24 523.00 \$	16 628.00 \$	41 151.00 \$	21 360.20 \$	7 650.00 \$	12 140.80 \$	0.1091
Roger	9 355.00 \$	17 765.00 \$	27 120.00 \$	9 124.81 \$	11 550 \$	6 445.19 \$	0.1548
Fin rue Saguenay	5 000.00 \$	6 306.38 \$	11 306.38 \$	5 402.72 \$	5 553.66 \$	350.00 \$	50.00 \$
Grand lac St-Germain	15 278.20 \$		15 278.20 \$	3 865.18 \$	11413.02\$		
Lac Mc Lelland		4 500.12 \$	4 500.12 \$	2 540.71 \$	1 959.41 \$		
Merlac lac des Racines		5 041.65 \$	5 041.65 \$	2 557.36 \$	2 484.29 \$		
Rang Morissette	500.00 \$	2 253.51 \$	2 753.51 \$	898.46 \$	1 855.05 \$		
Chemin Benjamin	336.00 \$	1 948.83 \$	2 284.83 \$	2 164.73 \$	120.10 \$		
Chemins de la Galerne et de la Lombarde		6 151.16 \$	6 151.16 \$	4 467.55 \$	1 683.61 \$		
Chemin de la Petite Rivière	2 692.05 \$		2 692.05 \$	1 192.05 \$	1 500.00 \$		
Anse-à-Pelletier	1 192.00 \$	2 414.47 \$	3 606.47 \$	3 056.51 \$	549.96 \$		
Rivière Valin	1 209.04 \$	4 371.29 \$	5 580.33 \$	3 148.83 \$	2 431.50 \$ N/A Taxation		

6.3 Protocole pêche blanche 2026, autorisation de signature :-

C-2026-010

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence doit obtenir un droit d’usage sur une portion de la zone des eaux navigables relevant de la compétence de l’Administration portuaire du Saguenay;

CONSIDÉRANT le protocole d’entente pour **l’année 2026** soumis par l’administration de Port Saguenay;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D’AUTORISER monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer au nom de la Municipalité, le protocole d’entente conclu avec l’Administration portuaire du Saguenay, **couvrant la saison hivernale de pêche sur glace 2026.**

6.4 Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales 2026-2027 (TPI), MRC du Fjord-du-Saguenay, dépôt de projet

C-2026-011

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay informe la Municipalité de l’appel de projets 2026-2027 pour le Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI);

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence dépose un projet dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales 2026-2027 (TPI) (Lac Laurent-José);

ET QUE monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, soit et est mandaté par la Municipalité à signer tous documents relatifs à ce projet.

6.5 Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), cotisation annuelle, paiement

C-2026-012

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'approuver la cotisation annuelle du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Jimmy Tremblay, un organisme qui fournit divers services incluant la formation;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'APPROUVER le renouvellement pour l'année 2026 au montant de **512 \$, plus taxes ainsi que** le coût de l'assurance juridique et programme d'aide aux membres 2026 au coût de **629.55 \$, taxes incluses**, chèque fait à l'ordre de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

6.6 Ministère des Transports et de la Mobilité durable, permis d'intervention annuel 2026 pour travaux d'égout ou d'entretien mineur, routes à l'entretien du MTMD

C-2026-013

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable exige un dépôt de garantie lorsque la Municipalité doit exécuter des travaux sur les chemins à l'entretien du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE pour des travaux de faible importance, ce dépôt de garantie peut être remplacé par une résolution annuelle du conseil;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention, **pour l'année 2026**, et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux;

ET QUE monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer le permis d'intervention.

6.7 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), demande d'acquisition de terrain

C-2026-014

CONSIDÉRANT QUE le projet d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir une partie du lot 6 329 261 du cadastre du Québec;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

ET RÉSOLU UNANIMENT :

DE PROCÉDER à une demande auprès de la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation (Direction) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'acquérir une partie du lot 6 329 261 du cadastre du Québec;

ET QUE la Municipalité s'engage à maintenir les lieux à des fins non lucratives publiques.

6.8 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 755 700 \$ qui sera réalisé le 5 février 2026

C-2026-015

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Fulgence souhaite emprunter par billets pour un montant total de 755 700 \$ qui sera réalisé le 5 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-01	316 700 \$
2020-01	255 500 \$
2020-09	101 600 \$
2020-09	81 900 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-01 et 2020-09, la Municipalité de Saint-Fulgence souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 février 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 février et le 5 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	94 700 \$	
2028.	98 200 \$	
2029.	101 900 \$	
2030.	105 800 \$	
2031.	110 000 \$	(à payer en 2031)
2031.	245 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-01 et 2020-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6.9 Engagement pour l'agriculture, la relève et l'avenir des entreprises agricoles

C-2026-016

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs décennies, les productrices et producteurs agricoles ont à cœur de nourrir le monde avec détermination et passion, et ce, malgré tous les défis rencontrés à travers le temps;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture est aujourd'hui à un tournant de son histoire : plus que jamais la diversité de nos modèles agricoles est remise en question car la conjoncture des paramètres économiques, environnementaux, climatiques et sociaux rend extrêmement vulnérable l'avenir de notre agriculture et notre capacité à assurer l'autonomie alimentaire du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les femmes et les hommes qui nourrissent la population doivent être au cœur d'un projet de société leur permettant d'exercer leur métier avec des critères de viabilité, des filets de sécurité performants et un cadre soutenant une durabilité environnementale progressive;

CONSIDÉRANT QUE, depuis des décennies, ils travaillent de concert avec les gouvernements successifs pour construire ce qu'est l'agriculture québécoise d'aujourd'hui : une des plus performantes en Amérique du Nord, la plus structurée collectivement, la plus familiale et en communion avec les demandes sociétales et les impératifs environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE la population a plus que jamais à cœur que l'agriculture se poursuive dans ce nouveau contexte, pour que la relève, les terres agricoles et les fermes familiales de nos milieux soient encore là dans 100 ans pour nous nourrir sainement et prendre part activement à la résilience et à la vitalité économique de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'actualisation de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et de la Consultation nationale pour le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain, menées par le Gouvernement du Québec, la province est à moment décisif et nous devons saisir les occasions pour assurer l'avenir d'une agriculture viable et durable;

CONSIDÉRANT QUE la communauté agricole et agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean interpelle les élu(e)s des municipalités de la région pour :

- Visionner le court métrage « *Habiter la terre* », qui raconte principalement l'histoire rurale québécoise;
- Placer les entrepreneuses et entrepreneurs agricoles au centre des orientations déterminantes à prendre par les autorités publiques;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la municipalité de Saint-Fulgence s'engage pour l'agriculture, la relève et l'avenir de nos entreprises agricoles et appelle à un élan collectif des citoyens et du gouvernement, afin qu'ils priorisent ce besoin si fondamental pour la société québécoise : SE NOURRIR.

7.- URBANISME :-

7.1 Comité de démolition, nomination

C-2026-017

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 2023-02 régissant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU' à l'article 3.2 « Composition du comité de démolition », il est mentionné que ce dernier doit être composé de trois (3) membres du conseil;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

ET RÉSOLU UNANIMENT :

DE NOMMER **Nicolas Riverin Turcotte, Laurie Maurais et Simon Tremblay**, afin d'agir à titre de membres du Comité de démolition, tel que décrit au règlement numéro 2023-02, en remplacement de messieurs Robert Blackburn, Martin Morissette et Henri-Paul Côté (C-2023-179);

ET QUE la résolution C-2023-179 soit abrogée.

7.2 Monsieur Jean-François Bélanger : Lot 5 936 576, 87A rang Saint-Joseph, Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI), adoption finale

C-2026-018

CONSIDÉRANT QU' une demande de Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) a été déposée par monsieur Jean-François Bélanger concernant l'immeuble situé au 87A, rang Saint-Joseph, sur le lot 5 936 576 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à permettre de poursuivre le sciage et la vente de bois de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE l'usage n'est pas autorisé au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement 2021-04 intitulé « Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRENT QU' une demande à la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) doit être soumise;

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie de la propriété est en culture;

CONSIDÉRANT QUE la partie utilisée n'est pas cultivée et est située en bordure du rang Sang-Joseph faisant partie d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE il n'y a pas d'ajout de contrainte à l'usage agricole;

CONSIDÉRANT QUE une partie du bois provient de la propriété du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation permettra de garder la propriété en un seul tenant ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs d'encadrement pour les usages non agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 29 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le PPCMOI a fait l'objet d'une consultation ainsi que d'une approbation référendaire et que la municipalité n'a reçu aucun commentaire ni aucune demande d'approbation;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'ADOPTER la demande de PPCMOI 2025-01 pour autoriser le sciage et la vente de bois de chauffage, sur le lot 5 936 576 au 87A rang Saint-Joseph, ainsi que le dépôt de la demande d'autorisation à la CPTAQ.

8.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2026-019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	1 254.74 \$
Aéro-Feu Ltée,	4 006.27 \$
Les villégiateurs du lac Harvey,	3 305.02 \$
Ass. des propriétaires du lac Roger,	796.44 \$
Beaulieu Totale Sécurité,	103.30 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	168.23 \$
Boucherie chez Manon,	1 559.40 \$
Caron Dany,	207.85 \$
Chem Action Inc.,	221.90 \$
Corp. de l'école Polytechnique Montréal,	362.17 \$
Le Cybernaut,	287.74 \$
Detekta Solutions,	615.12 \$
Dévicom,	1 290.02 \$
Dufour Simon Jarold,	343.74 \$
Électricité Grimard,	832.17 \$
Enseignes ESM,	42 336.09 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	1 373.95 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	735.82 \$
Épicerie Roger Tremblay,	65.85 \$
Eurofins Environex,	762.29 \$
Everguard Fire Safety,	262.23 \$
EXT Conseil,	20 511.54 \$
Ferme Terra,	359.30 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	30.00 \$
Forestier Urbain Saguenay,	8 623.13 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	1 233.51 \$
Graphica Impression Inc.,	824.09 \$
Hydro-Québec,	505.89 \$
Impérium,	49.70 \$
Info Page,	276.28 \$

LCR Vêtements et chaussures Inc.,	2 083.24 \$
Location Battlefield QM,	457.60 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	172 019.95 \$
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord,	915.54 \$
Pneu Mécanique AP,	2 647.56 \$
Produits BCM Ltée,	63.67 \$
Produits sanitaires Belley Inc.,	574.19 \$
Propane M & M Inc.,	930.46 \$
Super Sagamie Plus,	1 269.70 \$
Sanidro Inc.,	3 351.42 \$
Sauvetage Nautique Enr.,	15 349.16 \$
Sécuor,	1 592.72 \$
Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.,	517.39 \$
Société de Transport du Saguenay,	8 548.46 \$
Soumec Industriel Inc.,	1 121.00 \$
Tetra Tech Q1 Inc.,	32 128.41 \$
Thibault & Associés,	471.40 \$
Ville de Saint-Honoré,	1 490.83 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Société canadienne des postes (05-12-2025), frais de poste	665.18 \$
Ministre du revenu (03-12-2025), remises mensuelles	23 702.53 \$
Receveur général du Canada (03-12-2025), remises mensuelles	2 917.69 \$
Receveur général du Canada (03-12-2025), remises mensuelles	6 483.52 \$
Financière Sun Life (03-12-2025), remises mensuelles	6 317.96 \$
Fondaction (03-12-2025), remises mensuelles	384.60 \$
Desjardins Sécurité financière (03-12-2025), remises mensuelles	7 672.00 \$
Synd. des employés municipaux (03-12-2025), remises mensuelles	686.64 \$
Bétonnières d'Arvida Inc. (04-12-2025), interventions diverses	883.02 \$
Fondaction (11-12-2025), remises mensuelles	288.45 \$
Desjardins Sécurité Financière (11-12-2025), remises mensuelles	5 999.94 \$
Synd. des employés municipaux (11-12-2025), remises mensuelles	581.65 \$
Ministre du revenu (11-12-2025), remises mensuelles	16 657.61 \$
Receveur général du Canada (11-12-2025), remises mensuelles	1 109.34 \$
Receveur général du Canada (11-12-2025), remises mensuelles	6 031.26 \$
Hydro-Québec (17-12-2025), administration	34.17 \$
Hydro-Québec (17-12-2025), salle multifonctionnelle	2 187.88 \$
Hydro-Québec (17-12-2025), réseau d'égout	1 033.22 \$
Hydro-Québec (17-12-2025), salle multifonctionnelle	125.37 \$
Hydro-Québec (17-12-2025), éclairage des rues	1 138.84 \$
Hydro-Québec (17-12-2025), salle multifonctionnelle	1 999.24 \$
Bell Canada (17-12-2025), téléphone 418-674-2588	307.35 \$
Bell Mobilité (17-12-2025), cellulaires employés	1 137.48 \$
Hydro-Québec (17-12-2025), écocentre	179.25 \$
Financière Sun Life (31-12-2025), remises mensuelles	6 317.96 \$
Visa Desjardins (31-12-2025), divers	1 057.36 \$
Hydro-Québec (31-12-2025), 257 rue Saguenay	2 392.87 \$
Hydro-Québec (31-12-2025), 255 rue Saguenay	664.98 \$
Hydro-Québec (31-12-2025), 70 rang Sainte-Anne	2 391.46 \$
Hydro-Québec (31-12-2025), 251A, rue Saguenay	1 199.05 \$
Hydro-Québec (31-12-2025), 173 rue Saguenay	213.26 \$
Hydro-Québec (31-12-2025), 384 route de Tadoussac	892.14 \$

9.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Madame Sophie Desportes parle d'une rencontre avec des représentants du Centre des services scolaire des Rives-du-Saguenay pour discuter du projet des loisirs

Aussi, d'une rencontre avec la Fraternité de l'Âge d'or (FADOQ) dont le comité éprouve de la difficulté à recruter des membres et de bénévoles. S'il y a des personnes intéressées, contactez la FADOQ.

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte parle de sa réunion avec le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et de la demande pour diminuer les demandes pour les RBNB. Il informe que le comité regarde ce qui se fait ailleurs et n'est pas rendu à l'étage de changer la règlementation.

Monsieur Simon Jarold Dufour parle de sa rencontre de travail avec les administrateurs de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF). Le tout va suivre au courant du mois de janvier.

10.- VARIA :-

10.1 Dynamique Électrique Inc., génératrice, travaux

C-2026-020

CONSIDÉRANT QU' il y a des modifications à faire au niveau des circuits électriques sur la génératrice à l'arrière de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistent à ajouter un panneau, réalimenter le panneau à l'étage et transférer les circuits nécessaires sur le nouveau panneau;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Dynamique Électrique Inc.;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'ACCEPTER la soumission transmise par monsieur Patrick Perron de Dynamique Électrique Inc., datée du 12 janvier 2026, au taux horaire de 95 \$ pour un montant évalué à environ 6 000 \$, plus taxes.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Aucune question du public

12.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 2 FÉVRIER 2026, 19H30

Monsieur le maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 2 février prochain à 19h30.

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2026-021

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurais Maurais

ET RÉSOLU UNANIMENT :

DE PROCÉDER

à la levée de l'assemblée à 20h12.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Robert Blackburn, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JT/jl